

Le CFA s'adapte à vos besoins spécifiques.

- 1 FORMATION
- 1 EMPLOI
- 1 SALAIRE

**SITUATION DE HANDICAP ET
APPRENTISSAGE**

LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap (titulaires d'une RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)* est un contrat de travail, sans aucune limite d'âge, qu'il lie :

- l'employeur,
- l'apprenti.e,
- le centre de formation.

*Obtenu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

L'APPRENTI.E

Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle,
- Associer théorie et pratique,
- Préparer un diplôme ou un titre professionnel,
- Bénéficier de l'accompagnement d'un.e maître d'apprentissage,
- Être rémunéré.e,
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières,
- Cotiser pour sa retraite.

Engagement

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier appris,
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA,
- Se présenter aux épreuves de l'examen.

LE CFA en chiffres...



326 formations en
apprentissage



78.9% taux de satisfaction
globale des apprenti.e.s



85.6% de réussite des
apprenti.e.s aux examens 2025



757 apprenti.e.s au
31 décembre 2025

LES SPÉCIFICITÉS

- Aménagement du poste de travail,
- Activités pédagogiques complémentaires (cours de soutien),
- Personnalisation du parcours de formation,
- Adaptation des conditions de passage aux épreuves d'examen,
- Soutien dans les démarches administratives,
- Aides financières spécifiques pour l'apprenti.e et l'employeur.

LA RÉMUNÉRATION

Des aides financières peuvent être proposées pour les personnes titulaires d'une RQTH.

Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.

En 2026, le SMIC est de 1 823.23 € (montant mensuel pour 35 heures de travail par semaine, soit 151,67 heures par mois).

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

2025 - 2026 : 15 apprenti.e.s en situation de handicap (RQTH) sont accompagn.e.s au CFA de l'Education nationale en Bourgogne.

AIDE SPÉCIFIQUE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Pour l'embauche d'un.e apprenti.e en situation de handicap, l'aide unique est de 6 000€.

Tout employeur peut bénéficier d'aides financières en cas d'embauche d'un.e salarié.e handicapé.e. La demande est à faire à l'Agefiph* de votre région : www.agefiph.fr

*Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des Personnes Handicapées

RÉFÉRENT HANDICAP

Une référente handicap formée est présente au CFA pour vous accompagner :

03 80 44 87 77

referent-handicap-cfa@ac-dijon.fr

Devenir apprenti.e

au CFA de l'Éducation nationale en Bourgogne

- ♦ Télécharger la procédure d'inscription et le dossier de candidature sur www.cfabourgogne.com
- ♦ Retourner le dossier dûment complété au CFA.
- ♦ Faire remplir à son futur employeur la déclaration d'intention d'embauche et la retourner au CFA.
- ♦ Le CFA propose un accompagnement individualisé à chaque apprenant.e en situation de handicap et des locaux adaptés. Contactez-nous pour être en relation avec notre référent handicap pour étudier la faisabilité de votre projet.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui s'adresse aux personnes âgées de **16 à 30 ans** (*sauf directive contraire*).

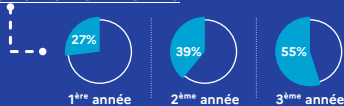
Au titre du contrat de travail l'apprenti.e bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (*congés, protection sociale...*).

Le contrat d'apprentissage est une **réelle opportunité d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études**.

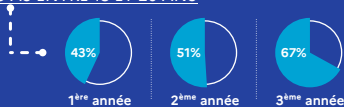
La rémunération

Le/La salarié.e en apprentissage perçoit une rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel de branche) calculé en fonction de son âge et du diplôme visé.

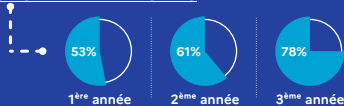
TU AS MOINS DE 18 ANS



TU AS ENTRE 18 ET 20 ANS



TU AS ENTRE 21 ET 25 ANS



TU AS 26 ANS ET PLUS



Accéder au simulateur de calcul de rémunération sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Renseignez-vous
auprès **du CFA de l'Education
nationale en Bourgogne**

Tél. 03 80 44 87 77

cfa@ac-dijon.fr

SIEGE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
2 G RUE GENERAL DELABORDE
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

ACCUEIL DU PUBLIC & BUREAUX

3 AVENUE ALAIN SAVARY
21000 DIJON

Accueil téléphonique assuré du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Retrouvez-nous sur :

www.cfabourgogne.com

     Le.CFA.ENB